

**COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021****Rapports n° CP 2021-167****DISPOSITIFS POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS ISSUS LA COP ÎLE-DE-FRANCE  
2020, 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES ET FONDS D'URGENCE****INONDATIONS : 1ÈRE AFFECTATION 2021****CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL : 2ÈME AFFECTATION POUR 2021****Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide de modifier le règlement d'intervention du dispositif 100 PROJETS D'ÎLOTS DE FRAÎCHEUR, dans sa partie concernant le montant des aides régionales, avec l'ajout du paragraphe suivant :

“Dans une logique de résorption des inégalités sociales et territoriales, une majoration de l'aide régionale est prévue pour les quartiers en politique de la ville, qui sont davantage affectés par les pics de chaleur.

Concernant les Études préalables à la conception d'îlots de fraîcheur :

**50%** maximum du montant en € HT de ces études, et dans la limite d'une subvention fixée à **50 000 €** et d'une participation minimale du maître d'ouvrage de 30%.

Concernant le Programme de travaux et d'aménagement :

Subvention régionale plafonnée à **350 000 €** avec un taux d'intervention maximum de **60%** du montant HT avec une participation minimale du maître d'ouvrage de 30%”.

**Exposé des motifs :****DANS UNE OPTIQUE DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES,  
RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR  
DANS LES QUARTIERS POPULAIRES**

Les quartiers populaires sont souvent des quartiers fortement minéralisés. Les effets d'îlots de chaleur y sont particulièrement significatifs, les aménagements à dominante minérale se cumulant souvent avec une situation à la fois éloignée des grands espaces verts, et la proximité d'infrastructures de transports, sources de pollution sonore et atmosphérique.

Plusieurs études, en croisant cet aspect avec leur composition socio-économique - caractérisée par une surreprésentation des populations défavorisées et à mobilité réduite - ont constaté que les habitant·e·s de ces quartiers subissaient plus que les autres les fortes chaleurs, encourageant des risques sanitaires plus élevés.

Chaque été, le manque de moyens à leur disposition pour se protéger des effets des canicules revient ainsi dans l'actualité.

Ceci vient souligner la nécessité d'engager un effort spécifique pour réintroduire plus encore la nature dans ces quartiers, et y renforcer l'accès aux espaces verts et à l'eau. Une nécessité que le dispositif « 100 projets d'îlots de fraîcheur » ne prend, pour l'heure, pas suffisamment en compte.

Tel est l'objectif de cet amendement en proposant une majoration du montant des aides régionales pour les quartiers en politique de la ville.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

